



Revitalisation Urbaine Intégrée

Secteur sud-ouest d'Hochelaga-Maisonneuve

27 Novembre 2012

Contexte

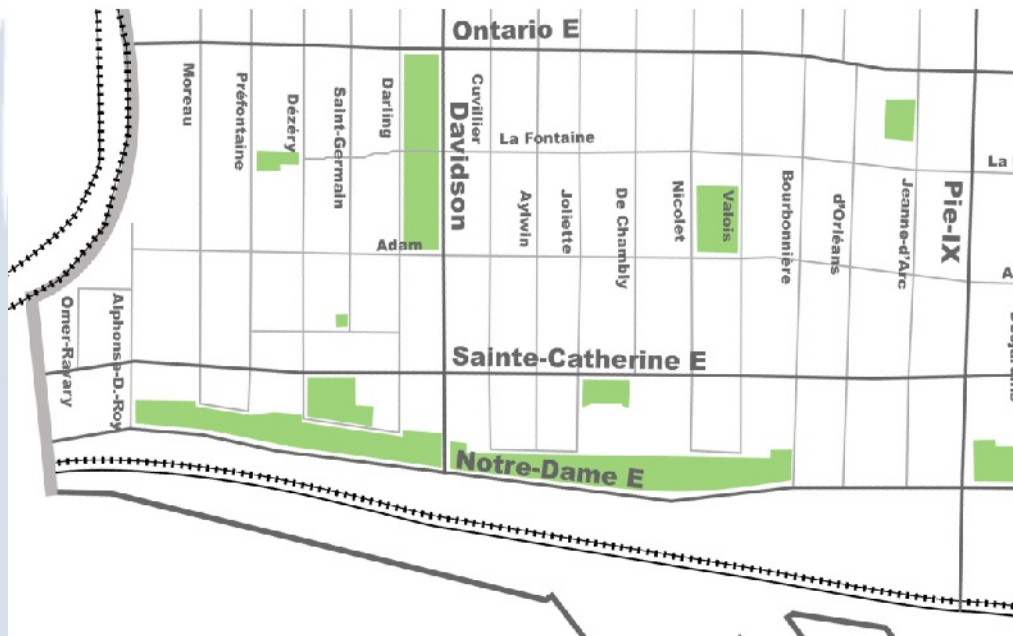
- 2010 : Formation d'un Comité de revitalisation par l'arrondissement
- Juin 2012 : Reconnaissance du secteur comme zone de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) par la Ville de Montréal
- Le Conseil pour le développement local et communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve (CDLC-HM) retenu par le comité de revitalisation pour coordonner la démarche

Contexte

Juin 2012

- Allocation d'un montant de 30 000 \$ au Cap St-Barnabé
 - Offrir un soutien aux résidentes de la Maison de chambre du 4001 Sainte-Catherine Est, afin de faciliter leur insertion sociale
 - Établir des ponts avec les prostituées qui sont présentes aux environs

Le secteur sud-ouest d'Hochelaga-Maisonneuve



- Limites : Ontario (au nord), Pie-IX (à l'est), fleuve Saint-Laurent (au sud), voie ferrée (à l'ouest)
- 2 artères commerciales
- Zone industrielle à l'ouest (Moreau) et au sud (Port de Montréal)
- Population d'environ 11 500 personnes
- Concentration importante de ménages à faible revenu
- Problématiques sociales (prostitution, toxicomanie)

Qu'est-ce que la RUI ?

Approche de lutte territoriale à la pauvreté

- Améliorer la qualité de vie dans des secteurs défavorisés sur le plan social et économique
- Dégager une vision globale et concertée du secteur
 - *Vision à long terme*
 - *Aménagement et développement social*
- Stratégie d'action concertée des ressources publiques, communautaires et privées
- Implication des citoyenNEs dans la planification et la mise en œuvre des actions

Objectifs de la RUI

Intervenir de façon intégrée et concertée sur :

- L'offre de services publics
- Le milieu physique (habitation, aménagement urbain, infrastructures, espaces verts, équipements collectifs)
- L'économie locale
- Les problématiques sociales
- La sécurité et le sentiment de sécurité
- La participation citoyenne

Structure de la RUI

Comité local de revitalisation (CLR)

- Instance décisionnelle de la RUI
- Représentants publics, communautaires, privés et citoyens
- Orientation de la démarche globale
- Identifie les enjeux de revitalisation
- Donne une vision stratégique et commune de développement pour guider les interventions au cours des 10 prochaines années

Structure de la RUI

Comité de coordination

- Membres choisis par le CLR
- Pouvoir de recommandation au CLR
- Soutenir et orienter le travail du coordonnateur de la RUI
- Proposer un plan d'action au CLR
- Créer des comités de travail

Mandat du CDLC-HM

- Collaboration et participation au sein du CLR et du comité de coordination
- Supervision des ressources humaines relevant de la RUI
- Gestion des ressources financières et matérielles
- Soutient le CLR dans l'élaboration du plan de revitalisation
- Élaboration du plan d'action pour la première année avec le comité de coordination
- Planification du budget
- Présentation du bilan financier

Étapes à venir

- Formation du comité de coordination (*décembre 2012*)
- Réalisation du diagnostic du secteur (*février 2013*)
- Mobilisation des citoyens (*janvier 2013*)
- Élaboration du plan revitalisation intégrée
- Dépôt du plan d'action de l'an 1 (*mars 2013*)